

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>: 19</b>
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>: 15</b>
<b>Absents excusés ayant donné procuration</b>	<b>: 03</b>
<b>Absent</b>	<b>: 01</b>

**Date de la convocation : 11/01/2023**

L'an deux mille vingt-deux, le **lundi 16 janvier à 20h**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Mme Véronique DOITTAU, maire de Mons.

**15 membres étaient présents :**

Malika BAREIL ; Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Françoise GARRIGUES ; Éric GINESTET ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Jean-François SOLA ;

**4 membres absents ayant donné procuration :**

Anne DEVIGNOT a donné procuration à Malika BAREIL ;  
Jérôme GALINON a donné procuration à Frédérique LION ;  
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT ;

**1 membre était absent sans avoir donné procuration**

Elodie AUMONIER

**Secrétaire de séance : Mickaël NICOLAS**

**DELIBERATION N° 02/2023  
AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE**

**Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT**

Madame le rapporteur rappelle que pour procéder aux investissements 2023 prévus dans le cadre du projet cœur de village, il est opportun de recourir à un prêt d'un montant de 500 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

**Autorise Madame le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :**

**Article 1 :** Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 500 000 €
- Date de déblocage des fonds : 10 février 2023
- Durée totale : 20 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes
- Fréquence : Annuelle
- Taux Fixe : **3.5450 %**
  - Annuité 35 523.94 €
- Base de calcul des intérêts : Base 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

**Article 2 :** Etendue des pouvoirs du signataire

Madame Véronique DOITTAU, en sa qualité de Maire est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

**VOTE : Adopté à la MAJORITE**

**4 contres : Malika BAREIL, Anne DEVIGNOT, Georges HENRY,  
Jean-Claude LAFFONT**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Mons, le 16/01/2023

Véronique DOITTAU

Maire de Mons



Transmis au représentant de l'Etat le : 17/01/2023

Publié le : 17/01/2023

*La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant :*

<http://www.telerecours.fr>